

## 5. Examen de la gestion et des comptes 2017

### 5.1. . Rapport de la commission de gestion

Chaque conseiller a reçu un exemplaire du rapport de gestion, M. le Président propose en conséquence de ne pas procéder à sa lecture.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

Mme la Conseillère Hediger intervient au sujet du terrain de sport de la Servannaz car elle a constaté que les WC ne sont toujours pas indiqués, bien que la Municipalité ait confirmé que cela allait être fait. Le point d'eau n'est pas installé à ce jour. Par contre, une douche a été posée mais elle n'a pas d'écoulement. Le terrain a été créé il n'y a 3 ans mais il n'y a toujours pas d'eau à disposition. La Municipalité avait indiqué qu'un bassin allait être installé. Or, il n'y a pas besoin d'un bassin mais plutôt d'un robinet.

Mme la Municipale E. Desarzens répond que les WC de l'école ne sont pas accessibles en tout temps par crainte de déprédations. Il est néanmoins possible d'utiliser les WC de l'école durant les heures de classes et les toilettes du Parc Ausset sont accessibles.

Au sujet de l'eau, la douche est utile pour se rafraichir. La fontaine avec bouton presseur est commandée, elle sera livrée et posée bientôt par le service des eaux.

Mme la Conseillère Moreillon constate qu'à cause du manque d'écoulement, de la vase se forme sur le fond du bac de douche.

Mme la Municipale Desarzens va étudier la question.

M. le Conseiller Roesler intervient au sujet du service des travaux : il a lu que chaque contremaître peut donner des ordres aux autres services.

M. le Municipal Rapaz précise qu'il s'agit des services situés en zone industrielle : chaque chef peut intervenir ou surveiller le chantier d'un collègue, ce qui permet les remplacements. Par contre, ils n'interviennent pas sur le plan technique d'un autre dicastère que le leur.

M. le Conseiller Roesler relate que le résultat de l'étude Vetrok concluait qu'une place de concierge supplémentaire était recommandée. Mais bien que le résultat soit connu depuis longtemps, il est resté sans effet à ce jour. Il demande si un engagement est prévu.

Mme la Municipale Desarzens informe qu'il a été décidé ne pas engager de concierge supplémentaire pour le moment et que l'entretien du futur stand de Vauvrise pourra être confié à l'un d'entre eux. De plus, les travaux extérieurs aux abords des bâtiments scolaires sont bien prévus dans le cahier des charges des concierges.

M. le Conseiller Roesler demande s'ils sont équipés en conséquence, notamment en ce qui concerne la sécurité.

Mme la Municipale Desarzens confirme qu'il y a une collaboration avec le service des parcs et jardins et qu'une répartition s'est faite entre ce service et les concierges, à satisfaction de tous. Ils sont équipés pour ce qui concerne la sécurité.

Il n'y a plus de question, les conclusions du rapport de gestion sont lues et passées en votation. Le rapport est accepté à l'unanimité.

## 5.2. Réponses de la Municipalité aux vœux et observations

Observation No 1 :

*« Nous demandons à la Municipalité de bien vouloir publier le rapport de gestion complet, y compris les comptes sur le site de la commune. Ces documents devant être accessibles à toute la population. »*

Monsieur le Président lit la réponse de la Municipalité :

Le rapport de gestion complet et les comptes sont désormais disponibles sur le site communal.

La discussion n'est pas demandée, la réponse est acceptée à l'unanimité.

Observation No 2 :

*« Nous demandons à la Municipalité d'étudier la pertinence de prendre une « Direction des travaux » séparée pour des travaux d'une certaine ampleur. »*

Monsieur le Président lit la réponse de la Municipalité :

La Municipalité prend acte de cette observation. Elle n'entend toutefois pas multiplier les intervenants et les coûts afférents.

M. le Conseiller Dupertuis souhaite des précisions au sujet de la demande de la commission.

Mme la Conseillère Kohli explique qu'il s'agit de séparer la direction des travaux et la direction architecturale (par ex. le chantier du collège de la Servannaz).

Selon M. le Conseiller Sarda, il est difficile d'enlever la direction travaux à l'architecte car on le décharge alors de sa responsabilité de mandant. Dans le cadre des travaux de la Servannaz, l'architecte aurait dû intervenir dès que des manquements ont été constatés.

Il est passé au vote : par 27 oui, 13 non, 7 abstentions, la réponse est acceptée.

Observation No 3 :

*« Suite aux événements du 10 décembre 2017 et compte tenu de l'évolution climatique, de tels événements sont susceptibles de se reproduire. Ne serait-il pas judicieux d'établir un processus d'intervention pour gérer ces situations ? »*

Monsieur le Président lit la réponse de la Municipalité :

Consciente de cette problématique, la Municipalité examinera prochainement la mise en place d'une cellule de crise destinée à assurer la liaison avec les organes de conduite des opérations et à coordonner les interventions sur le plan communal.

M. le Conseiller Mundler demande si la cellule de crise sera mise en place avant la prochaine catastrophe.

M. le Syndic Rochat affirme que cet objet est déjà sur le bureau du secrétaire ; le projet devra se concrétiser avant la prochaine législature.

Il est passé au vote : la réponse est acceptée à l'unanimité moins 1 abstention.

Observation No 4 :

*« Quelles sont les perspectives communales en matière de locaux scolaires pour les prochaines années ? »*

Monsieur le Président lit la réponse de la Municipalité :

Des solutions sont actuellement à l'étude en vue de permettre la construction de classes dans des délais relativement brefs.

Mme la Conseillère Fuchs demande de préciser ce que signifie relativement bref.

M. le Syndic Rochat informe qu'un avant-projet existait et concernait la démolition du bâtiment Guillard et la création de 9 classes. La Municipalité a rencontré un bureau d'architecte qui va être mandaté pour une avant-étude. Elle espère une réalisation dans 2 à 3 ans.

Il est passé au vote : la réponse est acceptée à l'unanimité moins 3 abstentions.

Vœu No 1 :

*« Nous demandons qu'une solution de stockage des tables communales soit étudiée, afin d'en faciliter l'accès et éviter toutes manutentions inutiles. Cette remarque a déjà été faite lors de la visite des locaux par la COGES en 2016 »*

Monsieur le Président lit la réponse de la Municipalité :

Cette problématique est connue mais, faute de locaux disponibles, il n'est pas possible de faire mieux dans l'immédiat.

Il est passé au vote : par 33 oui, 6 non, 9 abstentions, la réponse est acceptée.

Vœu No 2 :

*« Nous demandons à la Municipalité qu'un processus complet soit établi, de la détection d'un problème par un concierge dans un bâtiment communal jusqu'à sa résolution. »*

Monsieur le Président lit la réponse de la Municipalité :

La Municipalité ne souhaite pas introduire de processus compliqués et chronophages mais veillera à ce que les dysfonctionnements constatés soient suivis et traités dans un délai raisonnable.

M. le Conseiller Sarda demande que des procédures soient mises en place sans qu'elles soient chronophages. Il cite en exemple un portail cassé qui n'est pas réparé à ce jour (il précise qu'il s'agit de la porte d'entrée du stade de foot depuis la Vinicole).

M. le Conseiller Guérin précise que, en ce qui concerne les travaux avec bois, la communication fonctionne : les concierges appellent l'entreprise qui intervient rapidement.

M. le Municipal Cossetto rappelle qu'il y a une entrée principale par laquelle les utilisateurs peuvent passer.

M. le Conseiller Croset confirme qu'une chaîne a été posée à cet endroit car le portail est défectueux.

Mme la Conseillère Hediger évoque le problème d'eau dans le collège de la Servannaz qui a duré 2 -3 mois : le dysfonctionnement est constaté, mais n'est pas réglé immédiatement.

M. le Conseiller Cosandey relate que la commission a remarqué des dysfonctionnements au collège de la Servannaz qui étaient connus, mais les réparations n'ont pas été faites. Pour cette raison, il a été demandé d'établir des procédures.

M. le Municipal Cossetto explique que les concierges communaux ne travaillent pas sur le terrain de foot et que la Municipalité n'a pas eu connaissance des dommages.

Mme la Conseillère Blatti Villalon souhaite que les concierges sachent à qui s'adresser et que la Municipalité soit mise au courant du suivi des problèmes. Il s'agit de créer un canevas pour permettre le suivi d'un problème.

M. le Conseiller Croset déclare que le FC Bex n'a pas avisé la Municipalité du problème de fermeture du portail.

Mme la Municipale Desarzens explique qu'il y a une systématique au sein de la commune : la responsable concierge est informée des problèmes et y donne suite. Malheureusement, certaines entreprises tardent à intervenir et doivent être relancées. Elle convient qu'il serait utile de créer un document sur lequel figure ce qui a été effectué, la date des appels téléphoniques, etc. Elle va réfléchir à la question pour qu'une procédure soit mise en place.

Il est passé au vote : par 31 non, 18 oui et 0 abstentions, la réponse est refusée.

Au sujet des observations, Mme la Conseillère Kohli précise que l'observation est contraignante pour la Municipalité mais les vœux par contre ne sont pas contraignants.